



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 22682

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité d'encourager l'utilisation des carburants de substitution dans le secteur des transports. En effet, tandis que près de la moitié de l'énergie est consommée dans le secteur des transports, parallèlement responsable d'environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre, la part du pétrole demeure très élevée, près de 98 %. Dès lors, la promotion de l'usage des carburants de substitution, tels que les biocarburants, permettra d'atteindre le double objectif de réduire notre dépendance énergétique au pétrole mais aussi de lutter contre la pollution atmosphérique. C'est pourquoi, compte tenu de la nécessité de cette action sur le plan environnemental, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'elle envisage prendre afin d'infléchir les modes de consommation énergétique du secteur des transports vers une utilisation accrue de carburants « verts » moins polluants.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la nécessité d'encourager l'utilisation des carburants de substitution dans le secteur des transports. Le dossier des biocarburants est pris en compte par le Gouvernement dans le cadre de sa politique de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de sa dépendance énergétique, tout en prenant en considération l'enjeu que représentent ces filières en termes d'emploi et de développement de la politique agricole. Les biocarburants permettent de diminuer de façon notable les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, de substituer une partie des importations françaises de pétrole et de stimuler le développement local. La France occupe déjà une position forte dans ce domaine (au 1er rang européen et au 3e rang mondial) puisque les biocarburants (éthanol et biodiesel) comptent pour environ 1 % de sa consommation totale de carburants. Le Gouvernement se propose d'accompagner les objectifs d'incorporation proposés par la directive européenne sur les biocarburants. Ces orientations devraient être confirmées dans la loi d'orientation sur l'énergie et seront présentées lors du prochain comité interministériel du développement durable statuant sur le plan Climat. Les modalités pratiques, en particulier financières, qui en découleront pour assurer le développement effectif des productions françaises de biocarburants sont en cours de discussion au niveau interministériel et feront l'objet d'une concertation étroite avec les professionnels concernés au cours du premier semestre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22682

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2004

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5924

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1221